

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER
VIVIENNE-GAILLON
19.06.2017**

Liste de présence :

<i>Collège I</i>		<i>Collège II</i>	
Hélène DE BARMON	Excusée	Gilles DEJEAN DE LA BATIE	Excusé
Sandrine WANTEN	Non	Marie-Laure THIERRY	Non
Marie-Christine MALECOT	Oui	Catherine DUVERNET	Non
Anne-Sophie JELIC	Non	Christine VOS	Oui
Delphine HENNER	Oui		
Franck BOYER	Oui		
Géraldine WOLF	Non		
Michel GENDROT	Non		
Pascal MUNIER	Oui		
Eduard WOLF	Oui		
Rafael-MANDUJANO ORTIZ	Oui		
Stéphane LEULLIER	Oui		

Collège III

Bruno CHARPENTIER Oui
Brice ALZON Non

Étaient également présents :
Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Olivia-Hicks Garcia

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

2. QUESTION DU JARDIN BNF

Marie-Christine MALECOT s'interroge sur le devenir du jardin de la Bibliothèque Nationale de France (site Richelieu). Suite à une réunion sur la phase actuelle des travaux, les responsables du chantier ont affirmé qu'à leur connaissance, il n'y a pas de plantations prévues à la fin du chantier. Le Conseil de quartier demande à l'unanimité à la mairie d'appuyer la plantation de plantes.

Jean-Paul MAUREL insiste sur le fait qu'il était déjà prévu que ce jardin soit accessible au public et qu'il ne peut donc pas rester en état.

3. TROTTOIRS AUX PIÉTONS

Christine VOS constate qu'il y a des problèmes de circulation concernant les vélos car les vélos (via les places de stationnement occupées sur la voie publique) ont maintenant davantage d'espace que les piétons. Il y a également des soucis concernant les climatiseurs qui soufflent de l'air chaud dans la rue et pas vers le haut (dans les rues Choiseul et Saint-Augustin par exemple). Certaines poubelles sont maintenant placées à la place des voitures. Et pourquoi ne pas créer des stop-livraisons de 10 minutes en bas des immeubles ?

Jean-Paul MAUREL rappelle que le fait de sortir les poubelles sur des anciennes places de stationnement est devenu courant suite à la suppression des places de stationnement automobiles pour agrandir l'accessibilité aux immeubles.

Dans les rues Saint Augustin et Port-Mahon, il y a des suppressions de places de stationnement pour créer des pistes cyclables à double sens. Dans l'arrondissement ont ainsi été créées 500 places de stationnement vélos et 150 places deux roues motorisées.

Le Conseil de quartier estime qu'il faut communiquer sur la création de ces places car, même si les gens voient les pistes cyclables, ils ne sont pas au courant des réaménagements des places de stationnement.

Les arrêts sur les aires de livraison (zones partagées ou sanctuarisées) sont autorisés aux particuliers sous certaines conditions et limités à 30 min, durée contrôlée à l'aide d'un disque.

Stéphane LEULLIER fait remarquer qu'il existe un site répertoriant les places de stationnement réservées aux 2 roues <http://capgeo.sig.paris.fr/Apps/Stationnement2Roues/>; il est utile de mettre à jour ce site mais également d'équilibrer les places de stationnement entre les 2 roues motorisées, à l'origine de nuisances sonores, et les vélos (exemple de la rue Saint-Marc et de la rue d'Amboise).

Christine VOS a remarqué que sur la place Gaillon, il y a maintenant un terreplein central. Peut-on le fleurir ou l'embellir ?

Jean-Paul MAUREL informe l'assistance que les réseaux souterrains sont à 20 cm sous l'asphalte, rendant la zone difficile à exploiter mais c'est une question à étudier.

Signalement de la salle : dans la rue Saint-Marc, la demande d'ajouter des *plots* côté numéros impairs pour empêcher le stationnement sauvage des véhicules sur le trottoir a été réitérée par Delphine HENNER. De la salle également : quid des immeubles rénovés qui perdent les places de parking ?

Jean-Paul MAUREL rappelle que les places de parking voitures sont transformés petit à petit en places deux-roues. Dans les rues Montmartre et Vivienne il y a des potelets. La mairie essaie en même temps de ne pas trop encombrer les rues avec de l'immobilier urbain.

Une question est posée concernant la piétonisation des rues autour de la place de l'Opéra Comique.

Jean-Paul MAUREL affirme que la mairie ne souhaite pas créer à nouveau des conditions identiques à la rue Montorgueil car la situation du trafic dans un quartier piétonnier ne peut pas être gérée par la mairie d'arrondissement, la gestion de l'accès et de la circulation étant assurée par l'Hôtel de Ville.

4. LOCATIONS SAISONNIÈRES TOURISTIQUES

Véronique LEVIEUX propose une réunion avec les Conseils de quartier en septembre.

Marie-Christine MALECOT propose d'inviter à cette réunion le nouveau député de la circonscription pour donner son avis car il a déjà exprimé son intérêt pour la politique touristique.

5. RAPPROCHEMENT OPÉRA COMIQUE-CONSEIL DE QUARTIER

Rafael-Mandujano ORTIZ rappelle que l'Opéra Comique a rouvert ses portes en avril après deux années de travaux. Il souhaite un rapprochement du Conseil de quartier avec cette institution pour la création de liens stables et pourquoi pas un partenariat pour des activités culturelles dans le quartier. Il va prendre rendez-vous avec le maire pour lui exposer son projet.

8. DIVERS

Franck BOYER constate que le marcheur de la rue Menars est toujours cassé. La question est en cours de traitement par deux directions administratives de la Ville de Paris.

Le bac à verre à l'angle de la Louvois/Richelieu est souvent plein ; est-il possible d'avoir une fréquence de passage plus rapprochée ?

Un problème est signalé place Boieldieu : les nuisances du chantier de l'immeuble Allianz. Les riverains présents dans la salle se demandent comment le chantier va fonctionner.

Bruno CHARPENTIER confirme que l'entrée principale du chantier est par la rue Richelieu mais les véhicules de moins de 3.5 tonnes peuvent emprunter la rue Favart. Il n'y aura aucun ALGECO sur la voie publique. Une réunion d'information aura lieu le mois de septembre. Une lettre d'information de chantier sera ensuite distribuée. Le Conseil de quartier propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Prochaines réunions : le 25.09.2017 et 20.11.2017 à 20 heures en mairie d'arrondissement.